

Paris, le 29 mars 2016

Communiqué de presse

**Le recul du droit du travail dans l'entreprise
c'est le recul de la démocratie dans la société.
Les retraités et les retraitées, non plus,
ne veulent pas de cette société là.
Ils manifesteront le 31 mars 2016.**

L'assouplissement des licenciements est un axe majeur de la réforme projetée du droit du travail.

En 2016, Pierre Gattaz, président du Medef, affirme sans rougir qu'une entreprise qui se séparerait plus facilement de ses salariés serait ainsi poussée à recruter plus aisément. Un tel projet serait même « une avancée pour les plus fragiles ».

En 1986, il y a 30 ans, Yvon Gattaz, président du Cnppf, obtenait déjà de Jacques Chirac la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, au motif que cette rigidité décourageait l'embauche. L'inspection du travail fût donc privée de sa prérogative de contrôle des plans de licenciement. Et ce contrôle a été laissé aux juges. Ensuite, c'est le « pouvoir des juges », judiciaires et prud'homaux, qui a été contesté par le syndicat des patrons. Aujourd'hui, le projet de loi limite encore le pouvoir d'appréciation du juge sur les licenciements économiques.

Les personnes actuellement retraitées en 2016 ont vu la mise en œuvre, depuis le milieu des années 1970, de dizaines de réformes de la législation du travail, toutes destinées, officiellement, à agir contre le chômage en favorisant l'emploi. Les résultats sont là : le chômage n'a cessé d'augmenter, au même rythme que les inégalités. Les richesses continuent de s'accumuler au profit d'une minorité de la population, essentiellement les principaux détenteurs de capitaux.

Toutes ces réformes visant à réduire le « coût du travail » (pour inciter les entreprises à embaucher), à précariser les contrats de travail (apparition de l'intérim en France en 1972), à réduire l'impact de la loi dans l'entreprise au motif de privilégier l'accord « au plus près des salariés », etc., ont en commun de renforcer les pouvoirs des propriétaires des entreprises. C'est bien, au final, de l'avenir démocratique de notre société qu'il s'agit.

Les retraités et les retraitées de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires (UNIRS) seront aux côtés de leurs enfants et de leurs petits enfants le 31 mars 2016 pour s'opposer aux pleins pouvoirs de la finance dans l'entreprise et dans le pays.